PRÉFÈTE
DE LA NIÈVRE

*Liberté*
*Égalité*
*Fraternité*

# SOUS-COMMISSION DÉPARTEMENTALE POUR LA SÉCURITÉ DES OCCUPANTS DES TERRAINS DE CAMPING ET DE STATIONNEMENT DE CARAVANES SOUMIS À UN RISQUE NATUREL OU TECHNOLOGIQUE PRÉVISIBLE

*en application des articles R 125-15 à R125-22 du code de l'environnement*

## PROCÈS VERBAL DE VISITE

## CADRE JURIDIQUE DE LA VISITE

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 25 JANVIER 2021 PORTANT CONSTITUTION DE LA SOUS-COMMISSION DEPARTEMENTALE POUR LA SECURITE DES OCCUPANTS DES TERRAINS DE CAMPING ET DE STATIONNEMENT DES CARAVANES

- CODE DE L'URBANISME (CF. ART R. 443-9 POUR DÉLIMITATION DES ZONES)
- ARTICLES R. 125-15 À R. 125-22 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- LES RISQUES NATURELS ET TECHNOLOGIQUES : ARTICLE R. 125-10 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS (PPRN) : ARTICLE R. 125-10 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- PRÉVENTION DES RISQUES MINIERS (PPRM) : ARTICLE 94 DU CODE MINIER, DÉCRET N°2000-547 DU 16 JUIN 2000
- PLAN PARTICULIER D'INTERVENTION (PPI) : DÉCRET N°2005-1158 RELATIF AU PPI
- LES ZONES DE SISMICITÉ : ARTICLE D. 563-8-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- RISQUE VOLCANIQUE : ARTICLE D. 563-9 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- RISQUES D'INCENDIES DE FORÊT : ARTICLE L. 321-6 DU CODE FORESTIER
- CAVITÉS SOUTERRAINES ET MARNIÈRES : ARTICLE L. 563-6 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- DOSSIER DÉPARTEMENTAL SUR LES RISQUES MAJEURS (DDRM) : ARTICLE R. 125-11 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- DICRIM : ARTICLE R. 125-11, 12 ET 14 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- LE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES (PPR) EST UN DOCUMENT RÉALISÉ PAR L'ETAT : ARTICLE L. 562-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE (PCS) : ARTICLE L731-3 DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE
- FERMETURE DU TERRAIN OU EXPROPRIATION POUR CAUSE DE RISQUE MAJEUR : ARTICLE L. 561-1 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- PRESCRIPTIONS DE SÉCURITÉ POUR DÉLIVRER LE PERMIS D'AMÉNAGER : ARTICLE L. 443-2 DU CODE DE L'URBANISME
- AFFICHAGE DES CONSIGNES DE SÉCURITÉ : ARTICLE R. 125-16 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF ET DE MOYENS D'ALERTE PERMETTANT D'INFORMER SANS DÉLAI LES OCCUPANTS ET LES AUTORITÉS COMPÉTENTES : ARTICLE R. 125-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
- MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'ÉVACUATION ET D'UN BALISAGE ADAPTÉ AU SEIN DU CAMPING : ARTICLE R. 125-18 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

## Coordonnées

| | |
|---|---|
| Nom de la commune : | Clamecy |
| Nom du camping : | Camping municipal du Pont Picot |
| Date de la visite : | 12/06/2026 |

## Renseignements administratifs

## Informations générales

Nom du camping : Camping municipal du Pont Picot

Adresse : Camping du Pont Picot

Téléphone (fixe) : 03.86.27.05.97 Téléphone (portable) : 07.86.86.14.31

Courriel : clamecycamping@orange.fr

Nom du gestionnaire : Mr Lilian PERRAUDIN

Nom du propriétaire : Mairie de Clamecy

Période d'ouverture : du : 01/04/2026 au : 01/10/2026

Capacité (emplacements) : 55 caravanes et campings-car / 26 tentes / 5 mobilhomes / 2 pods

Modifications éventuelles :

## Responsable(s) de la sécurité *(joignables en cas d'urgence)*

Présence en permanence sur le camping pendant la période d'ouverture : ☒ Oui ☐ Non

Nom du responsable : Mr Lilian PERRAUDIN

Adresse : Camping du Pont Picot
58500 Clamecy

Téléphone (fixe) : 03.86.27.05.97 Téléphone (portable) : 07.86.86.14.31

Localisation : enceinte du camping

Personne relais *(en son absence)* :

Nom :

Adresse :

Téléphone (fixe) : Téléphone (portable) :

**Ces personnes responsables** sont-elles formées à la sécurité contre les risques d'incendie et aux consignes d'alerte, d'information et d'évacuation ? ☒ Oui ☐ Non

**Le personnel** est-il formé à la sécurité contre les risques d'incendie et aux consignes d'alerte, d'information et d'évacuation ? ☒ Oui ☐ Non

## Documents administratif présentés par l'exploitant

Présentation du cahier des prescriptions de sécurité : ☒ Oui ☐ Non Mise à jour : ☒ Oui ☐ Non

Date de l'arrêté validant le cahier de prescription : sans objet

Présence du cahier des prescriptions de sécurité : ☒ Oui ☐ Non

Présentation du registre de sécurité : ☒ Oui ☐ Non

## Rappel du/des risques naturels / technologiques au(x)quel(s) le terrain de camping est exposé

Risque « Inondation lente » : ☒ Oui ☐ Non

Risque « Rupture de barrage et de digue» : ☒ Oui ☐ Non

Risque « Tempête / vents violents » : ☒ Oui ☐ Non

Risque « Feux de forêts » : ☐ Oui ☒ Non

Risque « Sismique » : ☐ Oui ☒ Non

Risque « Mouvement de terrain » : ☐ Oui ☒ Non

Risque « Technologique » (industriel / nucléaire /TMD(1)) : ☐ Oui ☒ Non

*TMD (1) : Transport de Matières Dangereuses*

## Analyse des risques

### Risque incendie interne

Aléas : ☐ Très fort ☐ Fort ☒ Moyen ☐ Modéré ☐ Non catégorisé

Nombre extincteurs : 14 répartis sur le site Date dernier contrôle : 05/06/2026

Localisation(s) : extincteurs répartis sur l'ensemble du site ( 2 dans la partie ERP)

Type (1) : eau + additif / poudre / CO2 suivant le risque à couvrir

Nombre d'hydrants : 0 Date dernier contrôle :

Localisation(s) : sans objet (présence de l'Yonne et du canal à proximité immédiate)

Type (2) : sans objet

Nombre de Robinets Incendie Armé : 0 Localisation(s) : sans objet

Nombre de points d'eau (avec tuyaux) : 0 Localisation(s) : sans objet

*Type (1) : eau pulvérisée avec additif / poudre / $CO_2$*

*Type (2) : poteau incendie / bouche incendie / puisard d'aspiration / réserve d'eau*

**Risque inondation lente (référence PPRI)**

Aléas : ☐ Très fort ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Modéré ☐ Non catégorisé

Signalisation baignade interdite : ☐ Oui ☐ Non baignade autorisée

**Risque rupture de barrage / digue**

Aléas : ☐ Très fort ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Modéré ☐ Non catégorisé

Barrage concerné : Barrage de Pannecière

**Risque tempête / vents violents**

Aléas : ☐ Très fort ☒ Fort ☐ Moyen ☐ Modéré ☐ Non catégorisé

Type de végétation : végétation arbustive sur l'ensemble du site

**Risque feux de végétation**

Aléas : ☐ Très fort ☐ Fort ☐ Moyen ☐ Modéré ☒ Non catégorisé

Mesure d'élagage des arbres dans le cadre de travaux d'entretien : ☒ Oui ☐ Non

**Risque sismique**

Aléas : ☐ Fort ☐ Moyen ☐ Modéré ☐ Faible ☐ Très faible ☒ Non catégorisé

**Risque mouvement de terrain**

Aléas : ☐ Très fort ☐ Fort ☐ Moyen ☐ Modéré ☒ Non catégorisé

**Risque technologique / TMD**

Aléas : ☐ Très fort ☐ Fort ☐ Moyen ☐ Modéré ☒ Non catégorisé

Entreprise(s) ICPE à proximité : ☐ Oui ☐ Non

Remarque :

## Accessibilité des secours

Description des accès carrossables :

## Information des occupants

| | consignes de sécurité (1) | Plan d'évacuation (1) |
|---|---|---|
| accueil | ☒ Oui ☐ Non | ☒ Oui ☐ Non |
| restaurant | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| commerce(s) | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| parking(s) | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| piscine | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| point de regroupement | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| bâtiment de mise à l'abri | ☐ Oui ☐ Non | ☐ Oui ☐ Non |
| sanitaire(s) | ☒ Oui ☐ Non | ☒ Oui ☐ Non |

(1) : à adapter à la configuration du site.

Langues : Français / Anglais / Allemand / Espagnol / Italien / Néerlandais

Existence d'une brochure sur les consignes de sécurité (multilingue) remise aux occupants à leur arrivée, avec un plan du site correspondant aux informations affichées : ☒ Oui ☐ Non

## Alerte des occupants

Moyens d'alerte :

Lieu d'implantation du téléphone filaire : bâtiment accueil - ligne électrique ondulée (autonomie 1 heure)

Rappel du numéro : 03.86.27.05.97

Moyens sonores d'alerte :

Description : Mégaphone + piles

Langues de diffusion : Français / Anglais

Implantation : bâtiment accueil

Moyens sonores d'alerte pour les personnes mal-entendantes :

Description : sans objet

Implantation : sans objet

## Éclairage de sécurité

Alimentation électrique de sécurité :

Type : points lumineux le long du cheminement interne

Autonomie : supérieure à 2 heures (alimentation solaire)

Mise en route : ☒ Automatique ☐ Manuelle

Essais périodiques *(précisez jours, dates et heures)* :

sans objet

Eclairage de sécurité *(éclairage de secours, points lumineux, lampes torches…)* :

2 lampes torche + piles (bâtiment accueil)

## Évacuation des occupants

Bâtiments de mise à l'abri *(lieu, surface, capacité d'accueil)* :

Interne à l'enceinte du camping :

sans objet

Externe à l'enceinte du camping :

salle polyvalente - boulevard Misset - 58500 Clamecy

Moyens de mise à disposition des clés du bâtiment :

personnel présent sur site en permanence

Aire de regroupement (point de rassemblement) :

Présence d'une aire de regroupement : ☒ Oui ☐ Non

Si Oui, précisez le lieu : intersection VC 2563 / RD 216

Est-elle accessible pour un éventuel hélitreuillage ? *(arbres élagués aux alentours)* ☒ Oui ☐ Non

Balisage de sécurité / fléchage du sens de l'évacuation :

Description - implantation :

balisage d'évacuation absent

## Équipements particuliers

## Prescriptions antérieures à l’issue de la visite précédente

Nature des prescriptions antérieures (administratives et techniques)

prescription générale :
- mettre en place un fléchage d'évacuation au niveau de l'allée côté Chevroches
- mettre un fléchage indiquant la sortie du camping en façade du local poubelle
- mettre à jour le plan d'évacuation (ajouter les deux pods)

## Prescriptions proposées à l’issue de la visite

Nature des prescriptions (administratives et techniques)

Prescriptions générales :
- assurer le balisage des cheminements d'évacuation par des panneaux d'évacuation (norme ISO 7010, écriture blanche sur fond vert) en quantité suffisante et répartis judicieusement de chaque côté des cheminements internes.

Prescription SDIS :
bâtiment accueil :
- déplacer l'extincteur CO2 à proximité du tableau électrique situé dans le bâtiment et retirer l ’ extincteur à poudre (conserver l ’ exxtincteur à eau / additif)
- retirer la bâche de protection située à l'arrière du bâtiment
- dégager le stockage situé en façade ouest du bâtiment

espace convivialité :
- doter le tableau général électrique d'un dispositif d'arrêt d'urgence situé en façade et indiquer ce dispositif sur le plan général.
- assurer une visibilité constante du DAE depuis le bâtiment accueil (dégagement de la végétation)

sanitaire "Clamecy" :
- prévoir des blocs autonomes d'éclairage de sécurité au dessus de chaque porte
- peindre le tuyau de gaz en jaune et ajouter un panneau indiquant les consignes de manipulation
- isoler le local technique par le côté sanitaire (murs CF 1 heure) et faire valider les travaux par un organisme agréé
- assurer une hauteur maximale d'installation des extincteur de 1.20m, mesuré à la poignée

sanitaire "Chevroches" :
- ajouter une vanne de coupure d'urgence de l'alimentation en gaz sur chacune des deux installations / peindre le tuyau de gaz en jaune / ajouter un panneau indiquant les consignes de manipulation / signaler les deux vannes de coupures sur le pignon du local / mettre le plan général à jour en conséquence

emprise générale :
- ajouter des extincteurs adaptés aux risques : emplacements 17 et 26 / bornes électriques 12 et 14
- protéger les extincteurs à l'aide d'une housse ou d'un coffret adapté
- indiquer la présence du DAE sur le plan général
- isoler le local poubelle en supprimant la place de parking située à proximité (respecter une distance d'isolement de 5m de tout risque)
- interdire le stationnement au fond du site, côté Clamecy, pour garantir la présence d'une aire de retournement

## Avis de la sous-commission

☒ FAVORABLE ☐ DEFAVORABLE ☐ FAVORABLE SOUS RESERVE

Date limite de réalisation des prescriptions : 01/10/2026

Il appartient au maire, autorité de police, de définir d'éventuels délais pour la levée des prescriptions et la réalisation des travaux. La levée des prescriptions fera l'objet d'une attestation de l'autorité de police adressée au secréterait de la commission : ddt-ccdsa-campings@nievre.gouv.fr

## Composition de la sous-commission lors de la visite

**Avec voix délibérative :**

| | |
|---|---|
| Président(e) de la sous-commission : | Thierry GUILLOTON |
| Bureau des sécurités de la Préfecture : | Thierry GUILLOTON (SIDPC) |
| Représentant(e) du SDIS : | Christophe TIBIER (ADC) |
| Représentante(e) de la gendarmerie : | Pierre BOUTILLIER (GEN) |
| Représentant(e) de la DREAL BFC : | Pouvoir donné à la DDT |
| Représentant(e) du SDJES : | Absent |
| Représentant (e) de la DDT : | Maxime ALBERT (CPR) |

**Avec voix consultative :**

| | |
|---|---|
| Maire de la commune, adjoint ou conseiller municipal : | David Dapoigny |
| Représentant des exploitants (CCI ) : | Absents |

Autre(s) personne(s) présente(s) :

Service technique mairie de Clamecy (x2)
Sandrine NOISILLAT - service urbanisme maire de Clamecy
Nicolas DEVOUCOUX (DDT) - secrétaire de la CCDSA campings

La préfète ,
pour la préfète et par délégation

Thierry GUILLOTON

Président(e) de la sous commission départementale de sécurité